

(assez élevés pour les entrées de gamme), ou encore sur les capacités de ces vignerons à s'adapter aux effets du changement climatique.

L'approche ethnographique portée par C. Pineau apporte une description riche de ce milieu émergent des protagonistes des vins naturels. Plus particulièrement, l'attention fine portée aux vigneronnes et vignerons ainsi qu'au(x) sens que les enquêtés confèrent à leur métier et à leur « nectar » offre une lecture au plus près du terrain. À ce titre, la partie relatant ce chemin partagé auprès d'Anne-Marie, vigneronne pionnière du Minervois, est un moment fort du texte parce qu'il permet de saisir ce qui se joue au quotidien, au rythme des saisons, dans les actes pratiques viticoles. On y perçoit ce qu'exprime l'autrice sur ces métiers au grand air, au contact d'éléments vivants stimulant les différents sens : odeurs (fermentations), couleurs (variations de teintes de feuilles de raisins), toucher (écraser le moût de raisin avec ses pieds), goûts et sons (vins perlants)...

Si l'enthousiasme de l'autrice à l'égard de cette « famille » (p. 48) peut être contagieux à la lecture, on peut se demander néanmoins dans quelle mesure cette approche ne se fait pas au détriment d'une mise à distance des notions propres à ce milieu, et plus largement des logiques sociales structurelles en jeu. Les termes tels que « liberté », « hors norme » ou encore « autonomie » utilisés pour qualifier ces vigneronnes et vignerons semblent plutôt empruntés au registre militant. En mobilisant les auteurs classiques de l'anthropologie (André Leroi-Gourhan, Claude Lévi-Strauss), des « savoirs naturalistes populaires » notamment (André-Georges Haudricourt, François Sigaut, Georges Guille-Escuret), mais surtout d'une nouvelle épistémologie anthropologique (B. Latour, T. Ingold ou Eduardo Kohn), l'analyse rend peu compte des structures

sociales au profit des jeux d'acteurs ramenés à leur rationalité individuelle. Autrement dit, si l'ethnographie permet ici de décrire des formes d'originalité culturelle, qu'elles soient professionnelles ou techniques, il nous manque un certain nombre de clés de lecture pour comprendre les cadres institutionnels dans lesquels elles s'inscrivent et voir comment ces pratiques sont rendues possibles. Qu'en est-il des formes de classement du goût et des hiérarchies économiques historiquement instituées de ces milieux (Marie-France Garcia-Parpet, 2008) ? Qu'en est-il des logiques de reproduction sociale des exploitations familiales viticoles (Céline Bessière, 2010), ou relevant d'approches agricoles alternatives (Clémentine Comer, 2016) ? En relation à ces mondes vitivinicoles complexes, composés de métiers, de groupes professionnels en tension et en évolution (Charles Gadéa et Stéphane Olivesi, 2019), on peine parfois à voir quelles ressources sociales, techniques ou symboliques sont disponibles et employées. Si l'on peut regretter l'absence de mobilisation d'un certain nombre de références bibliographiques récentes de sciences sociales produites sur ces milieux, il n'en demeure pas moins que les matériaux recueillis sont d'une grande richesse. En outre, cet ouvrage apporte un éclairage sans précédent sur cet univers original, émergent et sans aucun doute en devenir, invitant à poursuivre l'étude.

Benoît LEROUX

GRESO
Département de Sociologie
Université de Poitiers

Phélippeau (Éric), *L'argent de la politique.*

Paris, Presses de Sciences Po, 2018, 225 p., 22 €.

Auteur de plusieurs publications sur le financement de la vie politique, É.

Phélippeau analyse plus spécifiquement dans cet ouvrage, issu d'une habilitation à diriger des recherches, les réglementations et dispositifs qui, en France, encadrent les relations entre argent et politique depuis 1988. Cette question, qui suscite d'abord l'intérêt des journalistes d'investigation, n'a que très marginalement été abordée par les milieux académiques, à l'exception des juristes, alors que nombre de données financières sont accessibles depuis une vingtaine d'années. C'est donc un défi que le politiste entend relever. Concevant la codification comme un moment où se dessinent les frontières d'un espace de pratiques politiques légitimes, il s'agit de rendre compte de la production, de la mise en œuvre et de l'appropriation des règles de financement des activités politiques. Trois chantiers sont ainsi ouverts, autour desquels se structure un raisonnement qui prend le droit au sérieux sans pour autant verser dans le juridisme. Par-delà le seul contenu normatif des règles, l'analyse porte en effet attention aux configurations dans lesquelles celles-ci s'inscrivent au moment de leur codification initiale (première partie, « Sociogénèses d'une réforme », chap. 1 et 2), aux usages qu'elles autorisent pour ceux qui savent s'en servir (deuxième partie, « La politique à travers le prisme de l'argent », chap. 3 et 4), ainsi qu'à leurs effets sur le jeu politique dans son ensemble (troisième partie, « Les règles : mise en œuvre, usages et effets », chap. 5 et 6). Parce qu'elles sont produites par ceux-là mêmes qui en sont les destinataires, les catégories juridiques (comme celles de « dépense électorale », de « source de financement » ou encore de « transparence des comptes de campagne ») instituent des règles nouvelles et ambivalentes, dont la force contraignante est susceptible d'être mobilisée comme ressource dans la compétition politique. C'est dire la richesse de

l'ouvrage dans son intention d'ériger le droit du financement de la vie politique en « analyseur » des transformations de certaines propriétés du champ politique hexagonal.

La première partie du livre propose une mise en intrigue de la genèse des premières réglementations du financement des élections et des organisations politiques, adoptées en 1988, peu avant l'élection présidentielle. Le premier chapitre interroge l'inertie durable des élites politiques, longtemps peu enclines à légiférer, en dépit d'une trentaine de propositions formulées depuis le début des années 1970, de divers rapports ou études et même d'un premier projet de loi, autant d'initiatives restées sans suite, « bricolées », « peu systématiques » et vagues sur le plan juridique (notamment en ce qui concerne les sanctions). Issues de mobilisations « rituelles », ces tentatives doivent être comprises comme des « coups politiques » liés au calendrier électoral, sur fond d'affaires politico-financières constituées d'un ensemble de prises de position aux allures vertueuses sur la nécessaire « moralisation » de la vie politique. Si l'enquête ne permet pas vraiment de dégager un profil type du réformateur, elle montre en revanche que l'évolution des rapports de force parlementaires et la professionnalisation des activités politiques pèsent fortement sur le contenu des réformes proposées qui, additionnées les unes aux autres, ont contribué *in fine* à l'émergence de normes, valeurs, expertises et solutions juridiques concernant le financement de la vie politique, une question peu à peu saisie sous l'angle des recettes et dépenses des candidats ou des partis.

C'est à ce contexte que se rapporte l'analyse développée au deuxième chapitre consacré à l'adoption des deux premières lois portant notamment sur le plafonnement des dépenses et des dons, l'introduction de financements publics, la

légalisation de certaines ressources privées et la transparence des comptes. Aboutissement d'un long processus aussi bien que point de départ des codifications ultérieures, ces textes ont été fortement disputés, suscitant un travail d'amendement particulièrement intense, mais aussi révélateur de l'expérience politique ordinaire et des intérêts pratiques des protagonistes. On comprend par exemple que les socialistes, d'abord hostiles aux dons des personnes morales, en soient venus à réclamer leur légalisation à la faveur de leur intégration croissante aux exécutifs des collectivités territoriales et donc de leur rapprochement avec des élites économiques locales. Destinées à conditionner les manières de faire de la politique, les règles s'avèrent toutefois éloignées des proclamations vertueuses, des « intitulés moralisateurs » et des « exposés des motifs rigoristes » (p. 93). La législation finalement adoptée se trouve réduite à une fonction d'affichage. Floue, elle contient en effet de nombreuses failles et points aveugles (ratifiés ensuite par la jurisprudence), les parlementaires ayant pris soin de ne pas trop s'exposer aux menaces (pourtant restreintes) de sanctions facilement contournables et donc peu dissuasives. Cette première réglementation a cependant exercé des effets durables sur la construction d'un problème public, qui informe désormais, parfois sous la menace du scandale, la teneur des débats et des réformes législatives à venir.

La deuxième partie envisage alors plus spécifiquement deux enjeux centraux de ces controverses : la transparence de la vie politique (chap. 3), leitmotiv des codifications entre 1988 et 2017, et les dons des entreprises privées (chap. 4), une source de financement tout particulièrement débattue entre 1988 et 1995. Arme symbolique dans un espace où « les adversaires peuvent peiner à se distinguer politiquement » (p. 130), slogan

d'innombrables prises de position ou d'un réformisme de façade, la « transparence » facilite des écarts distinctifs entre et au sein des entreprises partisans. Certaines des invocations dont elle fait continûment l'objet n'en débouchent pas moins sur des textes de loi, un cadre comptable officiel, des institutions *ad hoc* et un poste de déontologue de l'Assemblée nationale, autant de mesures qui participent d'une redéfinition de l'exercice du métier. De la traçabilité au plafonnement des fonds de campagne, de la manière de les rendre publics au personnel habilité à s'en occuper, des comptes des partis au patrimoine des candidats, ce sont des aspects stratégiques de la lutte politique qui font progressivement l'objet d'une surveillance par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) et la Commission pour la transparence financière de la vie politique (CTFVP). Si les budgets et le personnel alloués à ces nouvelles institutions et leur faible pouvoir de sanction ne permettent pas un contrôle très poussé, en 2013, l'affaire Cahuzac contraint le gouvernement à sévir : la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), qui succède à la CTFVP, étend le contrôle au patrimoine et aux intérêts des élus et de leurs collaborateurs, de fausses déclarations étant désormais passibles de peines de prison. Signe de l'équivocité de la « transparence », celle-ci a d'abord servi en 1988 à justifier la légalisation des dons des personnes morales, puis à légitimer leur interdiction en 1994, dans un contexte scandé par des affaires de financement illégal des partis et par la rivalité entre les équipes des deux candidats du RPR, Jacques Chirac et Édouard Balladur, à l'élection présidentielle de 1995. Tant l'autorisation que la prohibition de ces sources de financement imposent aux trésoriers des partis la maîtrise d'un véritable sens pratique, où l'art

de jouer avec ces règles mouvantes du droit devient une compétence de plus en plus décisive. Ces deux étapes importantes ont en outre façonné les frontières symboliques entre le « pur » et l'« impur », entre sphères politique et économique.

La troisième partie est dédiée à la mise en œuvre des réglementations, à leurs usages et à leurs effets : comment les mandataires financiers des candidats ont-ils apprivoisé ces règles (chap. 5) et comment celles-ci ont-elles fini par affecter les organisations politiques (chap. 6) ? De fait, comme en atteste le parcours d'André Rousselet auprès de François Mitterrand dès les années 1960, l'expertise juridico-financière des trésoriers précède la phase de codification du financement de l'activité politique. Ces auxiliaires à la jonction des champs économique et politique sont souvent des gestionnaires politisés qui, en rationalisant la mobilisation des ressources puis en s'adaptant, ne serait-ce que pour la contourner, à la législation naissante, poussent à la spécialisation et à la professionnalisation du jeu politique. Indice et vecteur de cette évolution, l'importance croissante des règles encadrant les recettes et les dépenses des partis reconfigure l'entreprise partisane. En l'absence d'une définition juridique claire, le CNCCFP recense, et en quelque sorte objective, les 493 partis (!) au lendemain des législatives de 2017, obligation leur étant faite de présenter des candidats dans un nombre minimal de circonscriptions pour prétendre à des financements publics. Cette officialisation, à laquelle concourt aussi la jurisprudence du Conseil d'État, ratifie et même favorise la multiplication des partis, ceux-ci se subdivisant en micro-partis, « partis tire-lires » et autres fondations au service de tel ou tel courant. Une telle prolifération n'est cependant pas réductible à la quête de remboursements de frais de campagne, elle résulte aussi de la substitution

des anciens comités électoraux locaux par des micro-partis, tandis que l'apport personnel des candidats tend à augmenter, ce qui pourrait renforcer la ploutocratisation. Du reste, après la très forte augmentation des années 1980-1990, entre 2001 et 2016 le total des dépenses et des recettes des partis se stabilise, entre 200 et 300 millions d'euros en moyenne par an. Leur financement public, d'un montant de 112 millions d'euros en 2011, représente une part somme toute modeste du total dévolu (2,5 milliards d'euros) aux institutions politiques (collectivités territoriales, Parlement, Présidence de la République, etc.). Si l'étatisation des ressources expose davantage les partis au risque de sanctions financières (rejet des comptes de campagne du candidat Nicolas Sarkozy à la présidentielle de 2012), celui de l'inéligibilité semble plus dissuasif.

Au total, cet ouvrage constitue un tour de force à bien des égards. Il comble une lacune que relevait déjà Max Weber quant à la connaissance du financement des partis politiques, un enjeu crucial envisagé ici dans le cas de la France sous l'angle heuristique des ressorts de la codification et de ses effets sur les interactions politiques. On pourrait regretter que les sources soient peu mises en valeur et parfois peu identifiables (p. 26 note 5, p. 69 note 9, p. 133 et p. 176), alors même qu'elles sont abondantes et diversifiées (Journal officiel, débats parlementaires, comptabilité des partis, jurisprudence, dossiers de presse et entretiens). Toutefois, il soumet au regard sociogénétique une séquence historique de près de cinquante ans, un défi majeur pour une perspective configurationnelle qui se veut attentive aux fluctuations parfois très sensibles des relations entre de très nombreux acteurs aux propriétés évolutives. Plus largement, *L'argent de la politique* invite à poursuivre des recherches intégrant davantage les autres

maillons de ces chaînes d'interdépendances en extension : intermédiaires économiques représentant les bailleurs de fonds, mais aussi journalistes, magistrats, avocats, communicants, sondeurs, cabinets de conseil, collectifs militants et ONG mobilisés dans et par les « scandales politico-financiers », qui contribuent, souvent pour des motifs variés, voire opposés, à produire la « moralisation de la vie politique » en enjeu de lutte permanent.

Hervé RAYNER
Bernard VOUTAT

*Institut d'études politiques (IEP)
Université de Lausanne, Suisse*

Charcossey (Boris), *Contre vents et marées. Pêcheurs hauturiers de Lorient en mer d'Écosse.*

Préface d'Aurore Monod Becquelin.

Nanterre, Société d'ethnologie, 2019, 208 p., 12 €.

B. Charcossey produit dans cet ouvrage le journal de terrain ethnographique ou, plus justement, le « carnet de bord » rempli des observations qu'il a menées pour les besoins de sa thèse, sur un navire lorientais de pêche industrielle hauturière.

En neuf chapitres, il nous livre la narration chronologique des marées (sorties en mer) et le cycle sans cesse répété des opérations de pêche. Les ordres du patron depuis la passerelle ; les manœuvres au treuil ; le filage (mise à l'eau) du chalut, trainé entre trois et six heures selon la hauteur des fonds ; puis le virage (remontée) du chalut et le « paquet » ou palanquée de poissons déversée sur le pont ; le travail à l'usine (espace de travail du poisson) ainsi alimenté avant que le poisson ne descende éviscéré pour être entreposé et glacé dans la cale ; enfin, les opérations fréquentes

de ramendage (réparation des mailles du chalut). Tout y est, répété à rythme rapproché. Talent de narrateur et plus encore d'observateur, la répétition du cycle ne ternit en rien le récit qui en est fait. Car, d'une saison à l'autre, d'une marée à l'autre, d'un trait de chalut à l'autre, rien n'est vraiment à l'identique pour les marins-pêcheurs. Le type de poisson recherché, les conditions météorologiques et océanographiques, les avaries nombreuses, les accidents influents sur le déroulement des opérations (voir *infra*) imposent d'adapter les pratiques, accélèrent le temps à un rythme infernal ou le suspendent. De même le type de commandement mis en place par le patron et d'organisation des tâches, l'expérience de chacun et les relations de plus ou moins grande confiance tissées au sein de l'équipage produisent autant de variations que l'ethnologue ne manque pas d'observer.

Dans cet univers restreint, le cycle de la pêche conditionne la vie à bord, la sociabilité « au carré » (cuisine commune), et dans les cabines où l'ethnologue nous conduit à plusieurs reprises aux côtés des pêcheurs qui y dorment quelques heures, regardent des films, troquent des objets, discutent, bricolent. Il nous invite également à les suivre à terre, pour découvrir l'organisation de l'embarquement (l'avitaillement, le transfert de l'équipage par avion et voiture depuis Lorient jusqu'à Lochinver au nord de l'Écosse, port servant de « base avancée » proche des lieux de pêche) ; celle de la débarque (le transport des caisses de poissons, les opérations de rangement, les rotations des matelots, etc.) ; le mode de vie associé à cette organisation du travail, de trois voire quatre fois dix jours de mer que les pêcheurs enchainent avant de se reposer neuf jours à terre.

La publication de ce récit atteint pleinement son objectif : donner à voir, à